LE SITE ADAMS-STREET.FR

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques: Danger!

Tag: Enquête





Le site propose divers produits immobiliers. La gamme est vaste comme vous allez le découvrir. Il est à noter que dans le mail reçu, il est mis en avant les places de parkings. Ce produit est entête de gondole du supermarché de l'arnaque tant le nombre de sites frauduleux est considérable! Vous trouverez la page de synthèse des enquêtes menées cidessous:

https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/arnaque-aux-places-de-parkings-nos-recherches/

Le site internet

Il a été créé le 28/03/2024. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/adams-street.fr

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 79 35 71 80

Il s'inscrit dans une série intéressante :

caceis-solutions.com 01 79 35 71 70 bptransatlantiqe.com 01 79 35 71 71 adams-street.fr 01 79 35 71 80

Les faux noms

Le site utilise :

Mme Fmma MARIANI

Les produits

Nous publions un extrait du mail envoyé aux potentiels clients :

"nous sommes en mesure de vous proposer des investissements exclusifs dans les domaines des parkings, bureaux, espaces résidentiels et hôtels prestigieux, garantissant ainsi les opportunités les plus lucratives pour votre portefeuille."

Vous trouverez le mail entier ci-dessous :

Le-mail-frauduleux-du-site-adams-sreet.pdf

Les informations juridiques

Il est usurpé le nom d'une société totalement étrangère à cette arnaque. Elle n'a pas de bureau en Europe. Nous publions le lien vers le vrai site

https://www.adamsstreetpartners.com/

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de

récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs! Le must? Ils ne peuvent pas savoir la situation!

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommate urs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION!

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile <u>sans avoir versé</u> de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du

Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.